Le journal de

N° 15 - Décembre 2012

# l'EAU et de l'environnement

La revue des usagers clients de la Semerap



## Remise du Trophée de l'Eau à Vivre en Brousse

Page 5



## Les bons gestes de l'hiver

Page 13



## Le travail des agents du service Travaux

Pages 14 - 15






Votre entreprise publique locale

# SOMMAIRE











**L'eau n'a pas de prix, mais elle a un coût : ne la gaspillons pas.**

Réalisé pour la SEMERAP par Conjoncture S.A.

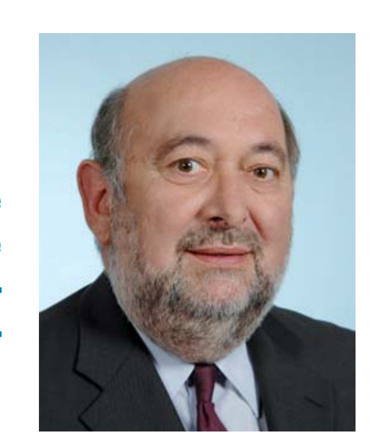
Directeur de la publication : Jean Michel – Chefs de projet : Hubert Baley, Christian Villa – Assistante de rédaction : Françoise Ruiz – Directeur de fabrication : François Dorel - Responsable de production : Isabelle Dugne – Rédacteurs : Christian Villa, Françoise Ruiz, SEMERAP – Crédits photos : Serge Bullo, SEMERAP, Vivre en Brousse, Fotolia. Sources : SEMERAP







# Edito



*Jean Michel, président de la SEMERAP*

**La SEMERAP est née en 1975, de la volonté des élus locaux de développer une activité dans le domaine de l'eau et de l'environnement, totalement indépendante des grands groupes. Elle a été la première SEM en France pour l'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement. Son but premier, depuis près de 40 ans, en tant qu'Entreprise publique locale, a toujours été d'œuvrer au nom de l'intérêt général.**

Les Entreprises publiques locales (EPL) témoignent d'un savoir-faire et d'une compétence indéniables dans le domaine de la gestion de l'eau et de l'environnement. En France, 22 entreprises publiques interviennent dans ce secteur. Elles constituent **une solution de gestion dynamique et transparente, indépendante des grands groupes privés.**

Elles sont regroupées au sein de la Fédération des EPL et partagent une éthique commune. En 2004, la SEMERAP a signé une charte qui repose sur l'idée que **l'eau n'est pas une marchandise comme les autres** et que **sa gestion requiert de respecter des valeurs et des principes essentiels** comme :

- Une gestion raisonnée de l'eau garante des exigences du **développement durable.**
- **Un prix de l'eau** qui ne doit couvrir que le financement du service et rien que son financement.
- Une attention particulière portée à **l'accessibilité au service public de l'eau** des populations les plus vulnérables ou marginales.
- Une **préservation et une mise en valeur du patrimoine des collectivités** locales concédantes.
- Un **engagement de transparence** envers les collectivités autant qu'envers les consommateurs.

Face à la toute-puissance des acteurs privés, la SEMERAP offre, dans le Puy-de-Dôme, une alternative connue et reconnue et a pour projet demain de se transformer en une Société publique locale (SPL) avec un capital 100 % détenu par les collectivités, afin d'être entièrement maîtrisée et gérée par les élus locaux.

Être une Entreprise sociale et solidaire, dans la gestion de l'eau et de l'environnement, tel est le projet que nous voulons pour la SEMERAP de demain.

**L'ensemble des salariés, le conseil d'administration et moi-même vous souhaitons, ainsi qu'à tous vos proches, nos vœux les meilleurs pour 2013.**



# Le prélèvement automatique… c'est plus pratique !

**A ce jour, la SEMERAP met à votre disposition plusieurs possibilités de règlement de votre facture d'eau et d'assainissement, telles que :**

- **le chèque bancaire ou postal,**
- **la carte bancaire (directement aux guichets ou par téléphone),**
- **le virement bancaire ou postal,**
- **le TIP (Titre interbancaire de paiement) détachable en bas de votre facture,**
- **ou encore le règlement en espèces en vous présentant à nos guichets.**

A partir du second semestre 2013, pour faciliter la gestion de votre budget, vous pourrez régler de manière sécurisée vos factures en ligne depuis notre site Internet à l'aide de votre carte bancaire.

Mais la SEMERAP vous propose aussi de régler votre facture annuelle par prélèvement automatique afin d'éviter tout retard de paiement et tous frais d'envoi.

## Enfin, une solution plus pratique

Plus besoin d'y penser ! Le montant de vos factures est prélevé à la même date sur votre compte bancaire ou postal. De plus, vous favorisez l'éco-attitude grâce à la diminution de l'emploi de papier.

**2 modes de prélèvement automatique au choix :**

- **Le prélèvement automatique sur facture :** deux fois par an, la SEMERAP vous adresse une facture dont le montant sera prélevé sur votre compte courant à la date d'échéance indiquée sur la facture.
- **Le prélèvement automatique mensuel :** La SEMERAP effectue des prélèvements mensuels (le 5, le 15 ou le 25 : c'est vous qui choisissez) sur votre compte courant pendant 10 mois. A l'émission de la facture sur relevé et de votre nouvel échéancier, le solde est débiteur ou créditeur :

– le solde restant dû sera prélevé le mois suivant,

– le solde créditeur vient systématiquement diminuer l'échéancier suivant ou vous est remboursé sur simple demande téléphonique.



Si vous souhaitez opter pour l'un de ces 2 modes de règlement par prélèvement automatique, il vous suffit de télécharger à partir du site **www.semerap.fr**, rubrique « Services aux clients », les autorisations de prélèvements (un pour votre banque, un pour la SEMERAP). L'exemplaire pour la SEMERAP, une fois complété, est à retourner, à l'adresse suivante : **SEMERAP – PEER – Rue Richard Wagner – BP 60030 – 63201 RIOM Cedex**. Important : ne pas oublier de joindre un RIB, un RIP ou un RICE à chacune de ces demandes. Un échéancier vous sera adressé en retour.

**Pour toute information complémentaire, contactez nos services au 04 73 15 38 38.**

## Deux collaborateurs quittent la SEMERAP



*Christian Germain*

Messieurs Christian Germain et Jean-Robert Boudeau ont eu tous les deux une longue vie professionnelle au sein de la SEMERAP. Ils ont pris leur retraite le 1er novembre dernier. Christian Germain a débuté en 1976 au Syndicat intercommunal de Basse Limagne avant d'intégrer les rangs de la SEMERAP. En 1992, il était responsable de l'organisation et du fonctionnement des services d'assainissement et de balayage et depuis 2007 il occupait, au titre d'agent de maîtrise, le poste d'adjoint de David Gayet (responsable de la Division environnement) et de responsable de l'activité réparation assainissement.
Jean-Robert Boudeau, lui, a débuté au Syndicat intercommunal de Sioule et Morge en 1976, puis à la SEMERAP en 1977. Il occupait le poste de conducteur PL ou engins au service Travaux. Nous leur souhaitons à tous les deux une bonne et heureuse retraite.



*Jean-Robert Boudeau*





# Le réseau

## au service de l'intérêt général





*Séance de travail regroupant les différents partenaires représentant les Epl gestionnaires d'eau adhérentes au réseau Arpège*

**L'Association du réseau public des entreprises gestionnaires d'eau met en avant une éthique forte du service public basée sur la satisfaction des collectivités locales concédantes, des usagers clients et sur un respect scrupuleux de l'intérêt général.**

Au travers d'échanges réguliers, les Epl gestionnaires d'eau, regroupées depuis 2006 au sein d'Arpège partagent leurs savoirs, leurs technicités et leurs expériences.




La SEMERAP, membre fondateur d'Arpège, a participé activement en 2012 aux journées d'échanges professionnels (Angoulême, Paris et Brest) pour une coopération renforcée entre SEM, une réflexion partagée sur les évolutions techniques et économiques du secteur et une mutualisation de certains moyens (achats de fournitures, gestion des ressources humaines, informatique...).

*« Notre spécificité, à nous, les entreprises publiques de gestion de l'eau, c'est de penser à moyen et long termes »*, déclare **Jean Michel, président d'Arpège**. *« Les entreprises publiques de gestion de l'eau, Sociétés d'économie mixte ou Sociétés publiques locales (SPL) ont le sens de l'intérêt général. Elles ne sont pas là pour ponctionner les usagers ou pour rémunérer les actionnaires. »*

**Pour en savoir plus :**
**http://www.lesepl.fr/arpege.php**

# Semaine nationale des EPL 27 mai-2 juin 2013

Pour sa deuxième édition, les organisateurs de cette semaine nationale comptent bien battre les chiffres de 2010 : 135 Epl impliquées, plus de 10 000 participants dans 68 villes, 50 000 personnes sensibilisées.

Ce formidable élan collectif répond à la volonté bien affichée de faire des Epl des entreprises connues et reconnues par les élus locaux, par les acteurs du développement local et par les citoyens. Cette Semaine permet de resserrer les liens avec le public, mais aussi de s'ouvrir à de nouveaux horizons en rencontrant d'autres Epl.

La SEMERAP proposera dans le cadre de cette Semaine, des portes ouvertes sur le thème de **la découverte des métiers liés à l'eau et à l'environnement** : exploitation des réseaux d'eau, les stations d'épuration, l'assainissement, les travaux liés aux canalisations, etc...









# Bilan unanime très positif

## pour Vivre en Brousse : bravo !

**Cette année 2012 marque la fin du second grand programme d'investissements réalisé par Vivre en Brousse auprès de 10 villages du Sénégal. C'est grâce aux fidèles partenaires que sont la SEMERAP et les Syndicats intercommunaux de Sioule et Morge et Basse Limagne, auxquels l'agence de l'eau Loire-Bretagne, l'AFD et la SEMIDAO (basée en Isère) se sont joints, que tous ces projets ont pu voir le jour.**

### Sur le terrain

Avec un forage et un château d'eau dans chacun de ces villages, des fontaines sont en service allégeant ainsi le travail des femmes, libérant les petites filles de la corvée d'eau et les jeunes garçons chargés de l'abreuvage du bétail. Des périmètres maraîchers ont été créés, qui offrent aux familles des récoltes vivrières tout au long de l'année, améliorent et diversifient leur alimentation et leur permettent d'obtenir des revenus liés à la vente de leur surplus de production.

De nombreux changements ont été observés. Les hommes sont maintenant actifs toute l'année et plus seulement pendant la saison des pluies. Les jeunes, partis à la ville, reviennent dans leur village pour exploiter la terre ou pratiquer d'autres activités comme l'élevage ou des travaux de construction. Les cases en paille laissent la place aux cases bâties. Le commerce est le plus souvent l'affaire des femmes.



Jusqu'à présent, le contrôle des installations et le nettoyage des châteaux d'eau étaient réalisés avec un technicien de la SEMERAP. Mais cette année, ces opérations ont été faites avec les conducteurs de forage de tous les villages, récemment diplômés.



Conformément à la législation sénégalaise, les installations hydrauliques des dix villages ont été remises officiellement au patrimoine sénégalais. Désormais, c'est la Direction de l'exploitation et de la maintenance (DEM) qui est chargée du suivi et de la maintenance, mais l'association gardera une activité de surveillance.

En parallèle, Vivre en Brousse s'investit dans le domaine éducatif. En 2012, à l'aide des dons reçus de particuliers, de quelques mairies et entreprises, 2 classes sont construites et équipées au village de Soussane. De plus, l'association consacre du temps auprès des enfants en proposant des activités ludiques telles que la peinture, le chant et le sport.

Ce programme de développement, mené par Vivre en Brousse dans le secteur des Louly et dont les médias sénégalais se sont faits l'écho à plusieurs reprises, a attiré les regards des administrations locales et celui d'autres associations qui, maintenant, développent des actions dans ces différents villages.

### La reconnaissance des élus et des experts

Le 13 septembre 2011, la présidente de Vivre en Brousse a participé aux rencontres de l'eau dans le cadre de la solidarité internationale pour témoigner des actions menées par l'association. A cette occasion, le sénateur Oudin, père de la loi éponyme, a félicité l'association Vivre en Brousse, « appréciant le fait qu'une petite association de bénévoles s'engage de cette manière pour mener un aussi important programme et obtienne de très bons résultats ».

Suite à une mission d'audit réalisée par un expert de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le Trophée de l'eau qui récompense des actions ou démarches exemplaires répondant aux grands enjeux de l'eau, a été décerné à Vivre en Brousse. Serge Lepeltier, ancien ministre, maire de Bourges et président de l'agence de l'eau a souligné, pour sa part, « l'importance des actions menées par Vivre en Brousse dans le cadre de la solidarité internationale, et les résultats constatés sur le terrain ».

Une présentation de ce trophée aux partenaires de l'association s'est déroulée le 10 décembre dernier à Clermont, en présence d'Aurélien Rougerie, parrain de l'association Vivre en Brousse.

### Force de conseils et d'accompagnement pour les 2 ans à venir

L'association Vivre en Brousse va dorénavant s'attacher à être encore plus présente sur le terrain, en observation, mais aussi pour renforcer les capacités de ces populations, afin qu'elles deviennent totalement autonomes dans l'utilisation et la gestion de ces infrastructures, puisque c'était l'objectif initial de son programme de développement. Ce travail de suivi, qui se poursuivra sur les deux ans à venir, est aussi important que la phase d'exécution des travaux et nécessitera une présence plus forte sur le terrain pour accompagner les populations.



*Remise du trophée de l'Eau à Martine Moy, présidente de Vivre en Brousse*



semerap EAU ENVIRONNEMENT

# Le Syndicat intercommunal de Sioule et Morge



**Le Syndicat intercommunal de Sioule et Morge a réalisé en 2011 d'importants travaux de remplacement et d'extension de réseaux, afin de répondre aux demandes des communes et d'améliorer la qualité et la pérennité de ses ouvrages. Il a également poursuivi son programme de rénovation extérieure et intérieure des réservoirs, en prenant soin de réussir leur intégration paysagère.**


*Siège du Syndicat intercommunal de Sioule et Morge*

## Travaux de canalisations pour un montant de 1 064 110,07 € TTC

• **Montpensier :** dévoiement de la vidange du réservoir du bourg et remplacement de la canalisation en fonte grise datant de 1962 et de diamètre 150 de la rue du Pré-d'Amour sur 380 m. 11 branchements ont été refaits à neuf.

• **Aigueperse :** renforcement du réseau en fonte de diamètre 60 par du PVC de diamètre 125, et bouclage du réseau de Chaptuzat, avec pose d'un réducteur de pression. Remplacement de la conduite en PVC de diamètre 60 de la rue d'Alembert par une conduite en PVC de diamètre 75 et reprise de 11 branchements particuliers.

• **Charbonnières-les-Vieilles :** déplacement du réseau situé en domaine privé (425 m de fonte de diamètre 80 ont été remplacés par du PVC de diamètre 110 et 12 branchements particuliers ont été refaits à neuf).

• **Loubeyrat :** le réseau fuyard et passant sous des étangs au lieu-dit les Portiers a été modifié. Le secteur a été réalimenté à partir d'une extension de réseau en PVC de diamètre 75 sur 460 m depuis la canalisation existante sur la RD 78.

## Autres travaux pour un montant de 162 493,21 € TTC

Conformément à l'arrêté préfectoral du 27 mai 2009, prescrivant la protection des captages de la Coussidière, du Grenouilloux et de Fondreux à Manzat, les travaux suivants ont été réalisés sur les deux premiers captages : débroussaillage et abattage d'arbres, terrassement afin de casser les ruptures de pente, pose de clôtures sur le périmètre de protection immédiat, nettoyage des regards, mise en place de crépines et de dispositifs anti-intrusion sur les trop-pleins et création de regards de comptage.


*Réservoir de Pouzol : remplacement de l'hydraulique*

Le captage de Fondreux a été abandonné, et les villages de la Bessède et des Vaudelins sont à présent réalimentés depuis le réservoir du bourg de Manzat, suite à la pose de 1 250 m de PEHD de diamètre 50 posé à la trancheuse et à l'installation d'un surpresseur dans le réservoir.

## Rénovation des équipements hydrauliques de réservoirs pour un montant de 230 828,00 € TTC

Le programme de travaux complémentaires de 2011 a permis la rénovation complète des réservoirs de Marcillat, Pouzol, Sainte-Christine et Servant. L'ensemble des canalisations ont été remplacées par des canalisations en inox, des ventilations programmables ont été installées dans les cuves et les chambres, la maçonnerie des chambres a été reprise avant mise en peinture, fermeture des cuves au moyen d'écrans et remplacement des rambardes par des modèles inox aux normes de sécurité actuelles.

*Marcillat : fermeture de cuve et mise en place de ventilations*





Le Syndicat intercommunal de Sioule et Morge

Syndicat intercommunal SIOULE et MORGE
Siège social : Lapeyrouse (63)

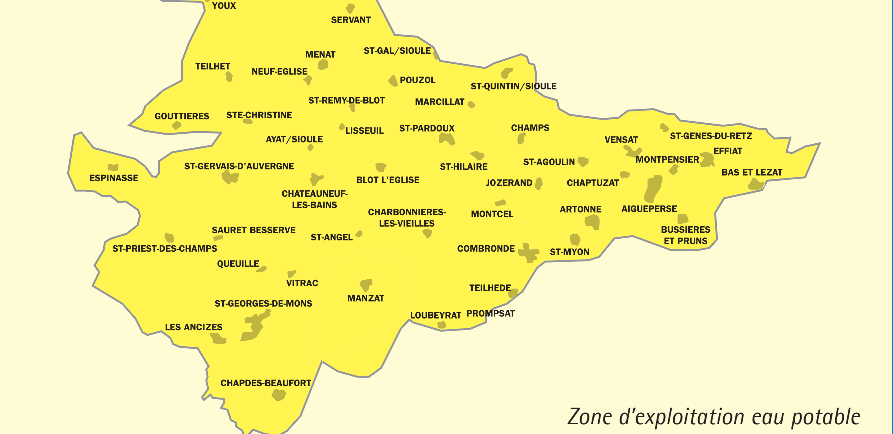
## Rénovation des réservoirs et locaux techniques pour un montant de 338 532,25 € TTC

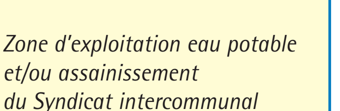
Le programme de travaux 2011 a permis la rénovation complète des réservoirs de Buxières-sous-Montaigut, Saint-Pardoux, Loubeyrat et Châteauneuf-les-Bains. Les travaux consistaient à couvrir les réservoirs de charpentes traditionnelles avec couverture en zinc, à mettre en place des menuiseries en aluminium, à peindre les murs extérieurs et à plaquer du bardage en bois.

Le Syndicat intercommunal a également réalisé l'aménagement paysager du site Saint-Ours-les-Roches à partir duquel est alimenté l'ensemble du syndicat. Les travaux ont permis de créer un parking facilitant l'accès et l'exploitation de l'ouvrage, et de végétaliser les abords du site de sorte à favoriser son intégration paysagère. Simultanément, a été construit un abri en bois, afin de permettre le stockage sécurisé des canalisations et des matériaux de remblais.


*Aménagement du site, de la voirie et des abords du réservoir de Saint-Ours-les-Roches*

*Abri de stockage*

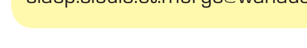




*Zone d'exploitation eau potable et/ou assainissement du Syndicat intercommunal de Sioule et Morge*

**Pour prendre contact avec le Syndicat intercommunal de Sioule et Morge :**

• Lundi de 14 h à 17 h,
• Mardi et jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
• Samedi de 9 h à 12 h.

Chantal LAPLANCHE
Secrétaire du Syndicat
Mairie de Lapeyrouse (63700)
Tél. : 04 73 52 00 79
Fax : 04 73 52 03 89
Courriel :
siaep.sioule.et.morge@wanadoo.fr



## Programme de grands travaux

Le programme **Grands Travaux 2011/2012** s'inscrit dans une opération globale de sécurisation des points hauts du Syndicat (communes de Blanzat, Cébazat, Gerzat, Nohanent, Sayat), qui se décompose en 3 étapes :

- **étape 1 :** restructuration, réhabilitation et mise aux normes de la station de pompage de Ladoux, réalisée en 2010 ;
- **étape 2 :** réhabilitation du réservoir de Ladoux, programme 2011/2012 ;
- **étape 3 :** création d'un pompage adjacent pour sécuriser les points hauts du Syndicat.



*Réservoir de Ladoux, avant les travaux de réhabilitation intérieure et extérieure qui débuteront début 2013*

Pour la réalisation de l'étape 2, les travaux ont été décomposés en plusieurs lots.

### Lot 1

**Tranche ferme 1 : réservoir de Ladoux - Equipement hydraulique, poste de relèvement et équipements divers.**

**Tranche ferme 2 : station de pompage de la Boucle-du-Buisson - Mise en place d'un variateur sur le groupe 4.**

L'offre de l'entreprise SEMERAP a été retenue pour un montant HT de travaux de **227 641,50 €**.

### Lot 2

**Réservoir de Ladoux : travaux de réhabilitation de génie civil et aménagements divers.**

L'offre de l'entreprise SOTRAIB EAU a été retenue pour un montant HT de **73 756,71 €**.

### Lot 3

**Réservoir de Ladoux : charpente, couverture et bardage.** L'offre de l'entreprise SUCHEYRE a été retenue pour un montant HT de **67 306,00 €**.

**Réservoir de Ladoux : travaux de réhabilitation** intérieure et extérieure début 2013.

**Le programme de Grands Travaux 2013 consistera à sécuriser les points hauts de la commune de Lempdes. Ce programme va faire l'objet d'un appel d'offres.**

## Programme de distribution

- **En 2012,** les travaux de renforcement des réseaux ont concerné 12 communes pour un montant total d'environ **1 037 000 €** HT.
- **En 2013,** des travaux de renforcement des réseaux sont prévus dans les communes suivantes : Billom, Chas, Chauriat, Joze, Lempdes, Limons, Luzillat, Maringues, Pont-du-Château, Ravel, Saint-Denis-Combarnazat, Sayat.

**Ces travaux seront financés pour 1/3 par le Syndicat et pour 2/3 par son délégataire ALTEAU. Ils sont subventionnés par le Conseil général à hauteur de 250 000 €.**

**Le syndicat a déposé en préfecture une procédure de gestion de situation de crise pour assurer au mieux la continuité du service lors d'événements exceptionnels (crues, pollutions d'origines diverses…).**




Le Syndicat intercommunal de Basse Limagne





## Délimitation des zones de vulnérabilité du captage des Cotilles

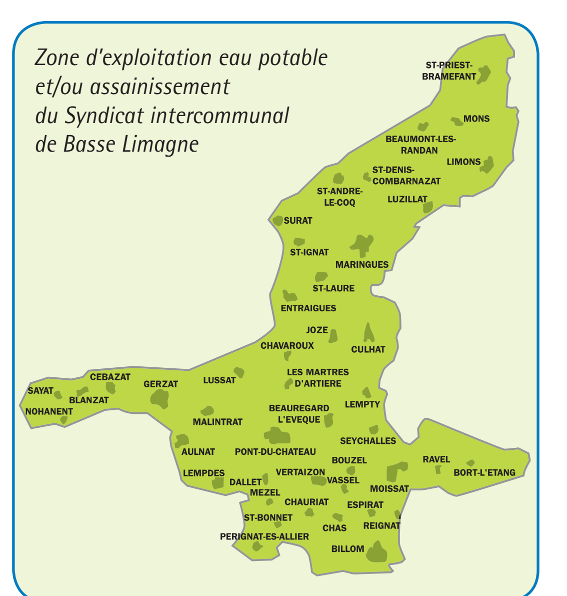
Faisant suite à l'étude réalisée par SOGREAH/ARTELIA à la demande des services de l'État, un arrêté préfectoral vient délimiter les zones de vulnérabilité du captage des Cotilles. Ces zones concernent plusieurs communes de notre syndicat : Pont-du-Château, Vertaizon (Chignat), Mezel, Dallet et Chauriat.

Sur ces territoires, plusieurs actions seront menées :

- à destination des habitants, des entreprises et des collectivités afin de les sensibiliser à une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires ;
- à destination des agriculteurs afin d'évaluer leur utilisation des nitrates et produits phytosanitaires et de les sensibiliser à la problématique de la qualité de l'eau.



*Station de pompage des Cotilles située dans la zone de vulnérabilité de l'aire de captage*




### Pour prendre contact avec le Syndicat intercommunal de Basse Limagne :

- Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h, et le vendredi de 8 h à 11 h.


Lætitia JEAN
Secrétaire du Syndicat
Mairie de Maringues (63350)

Tél. : 04 73 68 62 33
Fax : 04 73 68 64 00

Courriel :
siaep.basse-limagne@wanadoo.fr


## Le prix de l'eau

La revue ARVERNE CONSOMMATION, avec le concours de l'association QUE CHOISIR a publié dans son numéro 13 de juillet et août derniers, une enquête concernant le prix de l'eau dans le Puy-de-Dôme qui a suscité maintes réactions.

Le Syndicat Basse Limagne a, pour sa part, une démarche de bonne communication et de transparence sur sa gestion.

Pour ce faire, chaque année, il organise une réunion avec la Commission consultative des services publics locaux et les associations de consommateurs pour rendre compte de la gestion du Syndicat.

A cette occasion, un rapport sur l'eau leur est fourni.

### Ce qui entre en compte dans le calcul du prix du m³ d'eau :

- **l'acheminement de l'eau de la ressource au robinet** (1 143 km de réseau, 44 réservoirs et 16 stations de surpression ou de pompage) ;
- **le traitement des eaux usées.**

De plus, le Syndicat de Basse Limagne, qui regroupe 44 communes, a en charge la continuité du service de l'eau qui est disponible au robinet. Ce service comprend :

- **le coût des infrastructures** ou leur renouvellement, soit en moyenne annuelle, sur les 10 dernières années, 2 millions d'euros ;
- **la maintenance et l'exploitation** des ouvrages, des canalisations et des branchements, ainsi que la mise à jour de la cartographie, assurées par la SEMERAP ;
- **la facturation, le suivi des études et le financement** par la société ALTEAU.

# Le Syndicat intercommunal de la Plaine de Riom






**Depuis 1996, le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des communes de la Plaine de Riom affecte la plus grande partie de ses inscriptions de travaux à la réalisation des renforcements de réseaux d'adduction et de distribution, à l'exécution des travaux assurant une meilleure qualité de l'eau distribuée et à la réalisation de bouclage des réseaux afin de renforcer et de sécuriser les zones sensibles du syndicat.**

Le PROGRAMME SYNDICAL 2012, arrêté par le Comité syndical en date du 8 décembre 2011, se compose des travaux suivants réclamés par les communes adhérentes :

• **Commune de Cellule :** aménagement de voirie rue de l'Europe (RD 17) en traverse de bourg. Pose d'une canalisation en fonte ductile de 125 mm de diamètre sur 370 ml avec reprise des 25 branchements particuliers jusqu'aux compteurs : **94 949,72 € HT.**

• **Commune de Châteaugay :** aménagement de voirie route de Pompignat (RD 402). Reprise des branchements particuliers jusqu'aux compteurs : **36 731,17 € HT.**

• **Commune d'Ennezat :** aménagement de voirie rue des Ecoles. Renforcement du réseau existant avec reprise des branchements particuliers jusqu'aux compteurs : **10 286,69 € HT.**

• **Commune de Gimeaux :** aménagement de voirie rue de l'Ecole. Reprise des branchements particuliers jusqu'aux compteurs : **8 645,75 € HT.**

• **Commune des Martres-sur-Morge :** aménagement de voirie chemin du Creux. Remplacement de la conduite existante en fonte grise de 60 mm de diamètre par une canalisation en PVC de 63 mm de diamètre sur 170 ml avec reprise des branchements particuliers existants : **20 584,49 € HT.**

• **Commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin : 151 898,52 € HT**

- Aménagement de voirie rue des Noyers. Renforcement de la conduite existante en fonte grise de 60 mm de diamètre par une canalisation en fonte ductile de 60 mm sur 335 ml avec reprise de branchements particuliers existants jusqu'aux compteurs : 40 183,45 € HT.

- Aménagement de voirie rue et impasse du Château. Renforcement de la conduite existante en fonte grise de 40 mm de diamètre par une canalisation en fonte ductile de 60 mm sur 190 ml et en PEHD de 50 mm de diamètre sur 65 ml avec reprise de branchements particuliers existants jusqu'au compteurs : 40 234,17 € HT.

- Problème de pression route d'Allier et rue du Fraconin. Pose d'une conduite en PVC de 63 mm de diamètre sur 340 ml avec reprise de 22 branchements particuliers existants : 71 480,90 € HT.

Ces travaux d'un montant total estimé à 355 000 € HT (honoraires et divers compris) sont effectués sous la maîtrise d'ouvrage de la société ALTEAU, concessionnaire du syndicat, et sous la maîtrise d'œuvre du cabinet d'études Egis EAU.

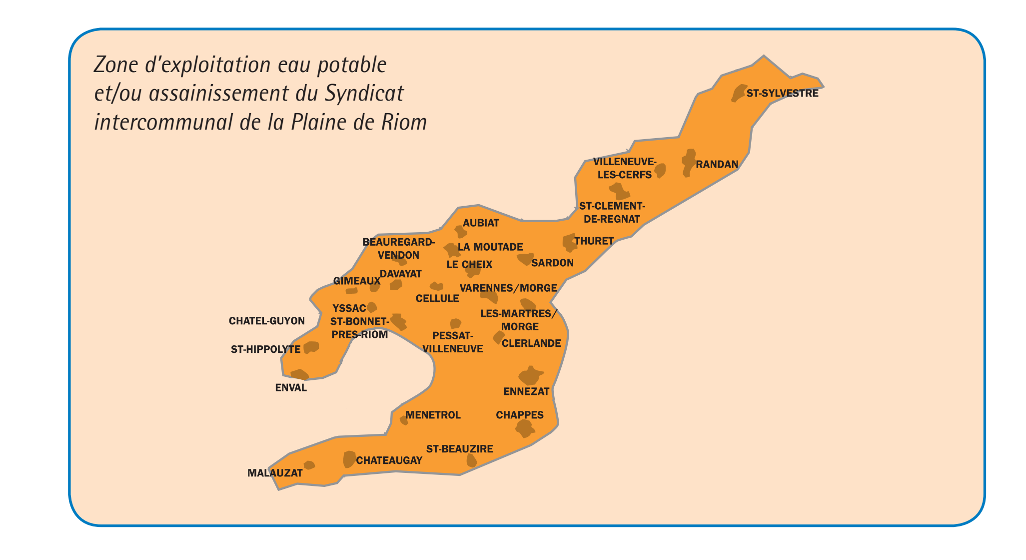
Ce programme est financé sur les fonds propres du syndicat, une subvention allouée par le Conseil général du Puy-de-Dôme à hauteur de 25 % du montant hors taxes des travaux et le supplément par un prélèvement de 0,10 € HT par mètre cube.

Par ailleurs, le syndicat de la Plaine de Riom a décidé de poursuivre la procédure de mise en conformité des périmètres de protection de ses captages situés sur les communes de Mons et de Limons par la prise d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique suivie de la réalisation des travaux de protection sanitaires nécessaires.








### Pour prendre contact avec le Syndicat intercommunal de la Plaine de Riom :

• Le mercredi et le jeudi
Elisabeth SAINTEMARIE
Secrétaire du Syndicat
Centre d'Exploitation Les Fours
à Chaux, route d'Entraigues
63350 JOZE

Tél. : 04 73 70 74 30
Fax : 04 73 70 74 21

Siège Social : mairie du Cheix-sur-Morge (63200)

## TARIFS DE L'EAU APPLICABLES POUR L'ANNEE 2012

| | |
|---|---|
| M³/eau | 1,63524 € HT |
| Abonnement ordinaire (compteur de diamètre 12 et 15 mm) | 72,99200 € HT |
| Abonnement spécial (compteur de diamètre supérieur à 15 mm) | 131,11391 € HT |
| Redevance protection des captages | 0,12050 € HT |
| Redevance travaux | 0,10000 € HT |

soit un montant de 302,50 € HT pour une facture basée sur une consommation moyenne pour un ménage de 120 m³ (incluant l'abonnement annuel et la redevance prélèvement à 0,05680 € le m³).





# La ville de Riom

## L'eau c'est la vie, protégeons-la en limitant l'utilisation des produits phytosanitaires

## Entretien des espaces publics : les « bonnes pratiques » récompensées

**Depuis le 20 juin dernier, Riom fait partie des quatre villes auvergnates ayant obtenu un « label 2 feuilles » pour leur engagement à réduire l'utilisation de produits chimiques dans les espaces publics.**

**Pour prendre contact avec la ville de Riom :**

Ville de Riom
Mairie de Riom
15, avenue Archon Desperouses
63200 RIOM

Tél. : 04 73 33 79 80
Fax : 04 73 33 79 83

Site Internet : www.ville-riom.fr

C'est la « Charte d'entretien des espaces publics » qui définit les critères d'attribution de ces labels environnementaux, avec trois paliers correspondant au niveau d'engagement des communes. Pour obtenir la deuxième feuille, la charte préconise de :

- réaliser un plan d'entretien phytosanitaire des espaces communaux et en respecter les préconisations ;
- tester des techniques alternatives au désherbage chimique ;
- réaliser des aménagements pour supprimer les interventions chimiques et innover pour réduire la pollution des eaux par les pesticides.

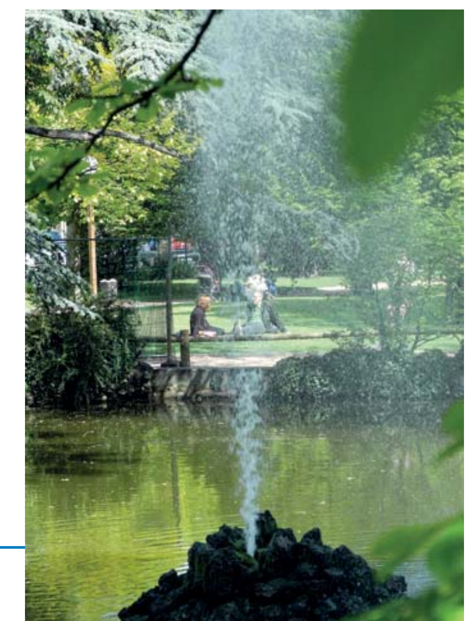


*Présentation de la Charte d'entretien des espaces publics par les agents de la ville de Riom*

Les deux contrôles effectués par l'association FREDON[1] – qui pilote ce dispositif régi par le groupe Phyt'Eauvergne[2] – ont montré que la ville de Riom avait respecté ces préconisations. Après un recensement des zones imperméables où les risques de pollution par ruissellement sont importants, un plan de désherbage a été mis au point par les services municipaux, et les interventions elles-mêmes font désormais appel à des techniques alternatives : désherbage thermique au brûleur à gaz, utilisation du roto-fil, de brosses mécaniques adaptées aux véhicules et de binettes…

Les agents testent de nouveaux matériels et la ville en acquiert certains, comme cette débroussailleuse conçue pour éviter les projections (protection des véhicules et des murs) ou, prochainement, un aérateur-décompacteur destiné à travailler les sols afin de limiter la prolifération des adventices…

*« Il reste quelques zones où nous utilisons encore des produits phytosanitaires »*, explique Antonin Ouvrard, technicien espaces verts, *« par exemple le cimetière ou les stades, mais ils sont désormais proscrits sur la plupart des lieux fréquentés par le public, notamment les enfants. Nous n'avons toutefois pas les moyens de passer au "zéro phyto", exigé pour obtenir le label 3 feuilles. »* D'autres actions sont menées, parmi lesquelles la mise en place de la lutte biologique contre les ravageurs dans les serres municipales et la recherche de produits moins toxiques ou actifs sur une période courte. La présence de végétation « spontanée mais maîtrisée » dans le paysage urbain n'a pas encore suscité de réclamations de la part des Riomois !



[1] FREDON : Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles **www.fredon-auvergne.fr**

[2] Le Groupe Phyt'Eauvergne réunit l'Etat, les collectivités territoriales et un certain nombre de partenaires institutionnels ou associatifs - **www.phyteauvergne.developpement-durable.gouv.fr**








# Le gel, ennemi n° 1 de votre compteur d'eau

**Chaque année, pendant la vague de froid hivernale, la SEMERAP intervient plusieurs fois par jour, tous les jours, chez des particuliers ou des entreprises, pour des problèmes de branchements et de compteurs d'eau gelés. Afin de protéger votre compteur des rigueurs de l'hiver, pensez à prendre les précautions qui s'imposent.**

L'entretien du compteur d'eau est placé sous la responsabilité du propriétaire ou du locataire. La réparation d'un compteur sera toujours effectuée à vos frais.

Le gel est un ennemi redoutable pour les conduites d'eau ; il peut casser les compteurs et provoquer des fuites sur les branchements.

Pour éviter cela, il est impératif de contrôler, chaque hiver, la protection de son compteur d'eau, surtout si celui-ci est à l'extérieur ou dans un espace couvert mal isolé, comme un garage ou une cave.

Pour isoler correctement votre compteur, il est conseillé de l'entourer de plaques de polystyrène extrudé (le polystyrène expansé est trop fragile et attire les rongeurs) ou de polyuréthane. Ne pas utiliser de matériaux absorbant l'humidité comme de la paille, du textile, du papier, de la laine de verre ou de roche.

### Ce qu'il faut faire en cas d'absence prolongée : vidangez vos installations !

Pour vidanger correctement, il faut :

- **fermer le robinet d'arrêt** avant compteur (c'est-à-dire situé entre votre compteur et la canalisation publique) ;
- **ouvrir simultanément les robinets** de vos installations sanitaires afin que l'eau présente dans les conduites s'écoule ;
- **ouvrir le robinet de purge** situé à l'aval du compteur (c'est-à-dire entre votre compteur et vos installations intérieures) jusqu'à ce que l'eau ne coule plus, puis le refermer.

**N'oubliez pas**, une fois la vidange terminée, de refermer les robinets de vos installations sanitaires, ce qui vous évitera de laisser couler l'eau à la réouverture du robinet avant compteur, lors de votre retour.

### Pour éviter le gel du compteur et des canalisations situés à l'intérieur :

- ne coupez jamais complètement le chauffage en période de froid ;
- en cas de gel intense et prolongé : laissez couler en permanence dans votre évier, un filet d'eau assez important de façon à assurer une circulation constante dans votre installation : la dépense est dérisoire en comparaison des dégâts qui peuvent être causés par le gel dans vos conduites.

Pour vos canalisations, prévoyez des gaines isolantes vendues, dans le commerce, dans différents diamètres.









# Le service Travaux

**L'eau est multiple, ses métiers aussi... L'eau est multiple, ses métiers aussi... L'eau est multiple, ses métiers aussi... L'eau est**

**La division Travaux et supports techniques, dirigée par Roland Laplace, est rattachée au site de la SEMERAP à Riom. Elle représente une part importante de l'activité quotidienne de la SEMERAP (environ 30 % du chiffre d'affaires global).**



*Les locaux de la division Travaux à Riom*

Son activité consiste à réaliser les branchements (avec ou sans terrassement) d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, les déplacements de compteurs des particuliers et entreprises de son secteur, ainsi qu'à l'aménagement de lotissements pour le compte des collectivités ou syndicats, dans le cadre de marchés publics ou syndicaux faisant l'objet d'appels d'offres.



*Roland Laplace, responsable de la division Travaux*

Ce service regroupe 25 personnes dont 16 agents de travaux présents en permanence sur le terrain. Ce sont principalement des techniciens de branchement, des conducteurs d'engins et chauffeurs poids lourds ou des terrassiers qui œuvrent chaque jour au bon déroulement des travaux programmés.

Ces personnels encadrés par un chef d'équipe sont aussi assistés dans leurs tâches par l'appui du magasin (fourniture des pièces nécessaires), du bureau de dessin, ainsi que par les 3 chargés d'affaires qui assurent le contact et la gestion du projet avec les usagers clients.

Un groupe de 5 personnes gère en interne le suivi administratif et la facturation des travaux réalisés.

### Vous souhaitez raccorder votre habitation au réseau public d'eau ou d'assainissement de votre commune ?

Ce service est à votre disposition pour réaliser les travaux nécessaires au branchement sur le réseau collectif dans les meilleures conditions possibles. Il s'efforcera de réduire au maximum les délais de travaux pour répondre au mieux à vos attentes. Afin d'accélérer la procédure d'accès aux réseaux d'eau potable et d'assainissement, il vous est recommandé de respecter scrupuleusement les différentes étapes décrites dans l'encadré ci-contre. Le service Travaux est également à disposition des particuliers et des entreprises pour déplacer les compteurs ou modifier l'installation de raccordement sur les lieux privatifs en cas de besoin.

Pour joindre le service Travaux, composez le :




Prix d'un appel local depuis un poste fixe

### Qu'est-ce que le droit de branchement ?

Sur les devis de demande de branchement et d'autorisation de déversement au réseau d'assainissement figure une ligne « Droit de branchement ». Cette taxe forfaitaire « PAC », instaurée par la loi du 1er juillet 2012, est destinée à aider les collectivités au financement des investissements sur le réseau public d'assainissement. Elle est non soumise à TVA.

Son montant peut atteindre jusqu'à 1 000 €. La SEMERAP n'intervient qu'en tant que collecteur de cette taxe et reverse intégralement les montants perçus aux communes ou aux syndicats d'assainissement. Cette taxe ne s'applique pas aux raccordements aux réseaux d'eau potable.

Pour tout savoir sur cette taxe : **http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/recueil.php**

### Pas de lingettes dans les WC !

Jetées dans les WC, les lingettes de tous types (nettoyage, hygiène), causent de graves dysfonctionnements dans le réseau des eaux usées.

Elles bouchent les canalisations et bloquent les pompes de relèvement qui peuvent être aussi endommagées définitivement.

L'eau usée n'est plus relevée et ne peut plus s'écouler dans les collecteurs d'assainissement, elle remonte alors dans les maisons ou elle s'écoule par les tampons dans le milieu naturel, polluant l'environnement et occasionnant des désagréments pour les riverains.

**Jetez les lingettes avec les ordures ménagères et non dans les sanitaires !**

## Raccorder son habitation au réseau public d'eau et/ou d'assainissement : mode d'emploi

**1 –** La première démarche est de vous procurer auprès de votre mairie un formulaire de demande de branchement au réseau public d'eau potable et/ou de demande de branchement et d'autorisation de déversement au réseau d'assainissement. Ces documents complétés doivent également être signés par le maire de votre commune (ou son représentant) avant tout envoi à la SEMERAP.

**2 –** Joignez à cette demande les documents suivants :

- un plan de situation cadastrale de votre habitation (disponible auprès du cadastre de votre mairie) ;
- un plan de bornage ;
- une photocopie de votre permis de construire (en cas de construction nouvelle) ;
- un extrait Kbis pour les entreprises.

**3 –** A réception du dossier, la SEMERAP vérifie son contenu et vous adresse, sous un délai d'environ 10 jours, un courrier d'attestation de réception ainsi qu'une demande de rendez-vous sur les lieux des travaux avec un chargé d'affaires afin d'en évaluer la nature et l'importance.

**4 –** Lors du rendez-vous avec le chargé d'affaires, il est procédé aux opérations suivantes :

- des photos du site ;
- la réalisation d'un métré suivant les souhaits d'implantation et les plans du réseau ;
- la réalisation d'un croquis d'implantation ;
- l'évaluation des travaux à réaliser.

**5 –** Un devis/facture vous est adressé sous 15 jours pour acceptation (si acceptation, le règlement devra être effectué préalablement au démarrage des travaux).

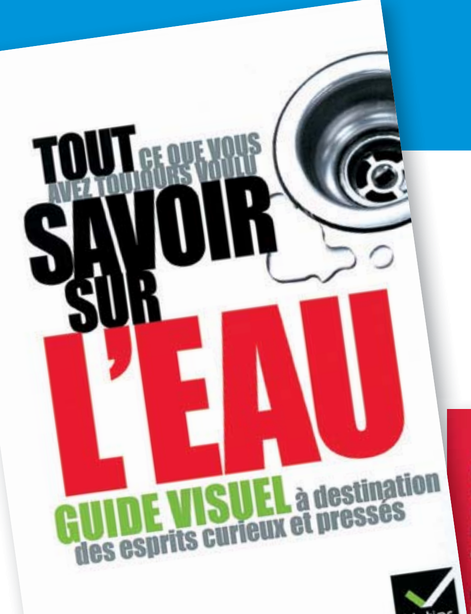
**6 –** A réception de votre accord sur le devis proposé, une demande d'autorisation de voirie est adressée par la SEMERAP à la mairie ou au Conseil général. Un ordre de service est généré, les travaux sont planifiés (60 jours maximum si travaux de terrassement nécessaires, après réception du devis accepté). Une DICT (Déclaration d'intention de commencement de travaux) est également adressée à l'ensemble des concessionnaires intervenant sur la voie publique (ERDF, GDF, France Télécom, Eclairage public,...) afin de localiser l'ensemble des branchements situés en sous-sol sur le secteur d'intervention. La réponse par les différents organismes est retournée dans un délai de 10 jours à 1 mois.

**7 –** Réalisation des travaux et autocontrôle de fonctionnement des branchements par la SEMERAP.

*Les agents de travaux sur le terrain*



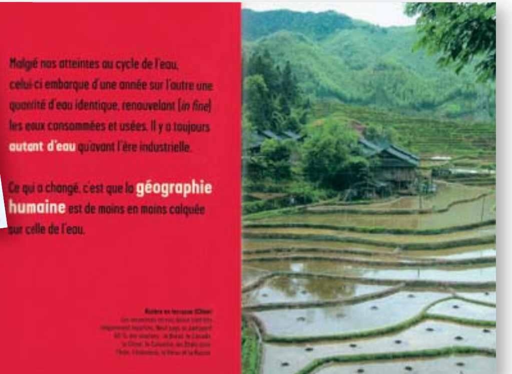
# Histoires d'eau




## Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'eau

**Guide visuel à destination des esprits curieux et pressés**
**Frédéric Denhez – Edition Hatier**

Un récit simple et illustré pour apprendre les étonnantes propriétés de l'eau. Molécule d'eau, stress hydrique et empreinte aquatique auront moins de secrets pour vous. Mais aussi comment est-elle apparue sur Terre, son influence sur le climat, les enjeux…







## Le Forum mondial de l'Eau Mars 2012 – Marseille



Tous les 3 ans depuis 1997, le Forum mondial de l'Eau mobilise les imaginations, les innovations, les compétences et les savoir-faire pour faire avancer la cause de l'eau.
Pour 2012, l'axe du forum était « Le temps des solutions ». Toutes les parties prenantes ont développé et facilité la mise en œuvre d'objectifs-cibles d'action pour :

**Assurer le bien-être de tous :**
- Garantir l'accès à l'eau pour tous et le Droit à l'Eau
- Améliorer l'accès et l'assainissement intégré pour tous
- Améliorer l'hygiène et la santé grâce à l'eau et l'assainissement
- Prévenir et répondre aux risques et aux crises liés à l'eau
- Contribuer grâce à l'eau à la coopération et à la paix

**Contribuer au développement économique :**
- Equilibrer les différents usages de l'eau par la gestion intégrée
- Contribuer à la sécurité alimentaire par un usage optimal de l'eau
- Harmoniser l'énergie et l'eau
- Promouvoir la croissance verte et valoriser les écosystèmes

**Maintenir la planète bleue :**
- Améliorer la qualité des ressources hydriques et les écosystèmes
- Ajuster les pressions et les empreintes des activités humaines sur l'eau
- Faire face aux changements climatiques et globaux dans un monde qui s'urbanise

Pour en savoir davantage sur ce 6e forum mondial de l'eau : **www.worldwaterforum6.org/fr**



## Facturation ? Question technique ? Urgence ?

Parce que l'eau du robinet fait partie intégrante du quotidien, la SEMERAP est à votre écoute.

2 numéros sont à votre disposition
**du lundi au jeudi de 8 h à 17 h, le vendredi de 8 h à 16 h et le samedi de 8 h à 12 h.**

- **Questions relatives à la facturation et au règlement** (demande de formule échelonnée, incident de paiement...)
- **Questions techniques** (problème de canalisation, qualité de l'eau, compteur, etc.)

N°Azur 0 810 63 0021 — Prix d'un appel local depuis un poste fixe

- **Autres types d'appels et permanence* :**

04 73 15 38 38

* En dehors des horaires d'ouverture, ce numéro vous permet d'entrer en contact 24 h/24 avec notre service d'astreinte.

## Pour en savoir plus…

**www.semerap.fr** : site de la SEMERAP
**www.cieau.com** : Centre d'information de l'Eau
**www.oieau.fr** : Office international de l'Eau
**www.sandre.eaufrance.fr** : Réseau National des Données sur l'Eau
**www.legifrance.com** : l'essentiel du droit français
**www.cfa-eau-environnement.com** : Centre international de l'Eau




**Votre entreprise publique locale**










Signataire de la




Si vous avez des remarques, des suggestions sur l'eau et l'environnement, n'hésitez pas à nous contacter :
**SEMERAP** Service Communication - PEER - Rue Richard Wagner - 63201 Riom Cedex 1
Tél. 04 73 15 38 38 - Courriel : contact@semerap.fr